

23 / 24

GUIDE DE L'ENFANCE

0 > 3
ans

4 > 11
ans



Fresnes

Sommaire

- | | |
|---------------|------------------------------|
| → Page 3 | → Édito |
| → Pages 4-11 | → Petite enfance (0-3 ans) |
| → Pages 12-13 | → Côté santé |
| → Pages 14-19 | → Enfance (4-11 ans) |
| → Pages 20-23 | → Sports, culture et loisirs |
| → Page 24-25 | → Règlement et inscriptions |
| → Page 26 | → Adresses |
| → Page 27 | → Plan |

Édito



En cette rentrée 2023-2024, et comme chaque année, la Ville continue de travailler pour améliorer les conditions d'éducation et d'apprentissage des jeunes fresnois ainsi que l'offre de loisirs.

Cela passe par de nombreuses actions d'envergure. L'année précédente a notamment été l'occasion pour la Ville de mettre en place une tarification plus juste à travers le Taux de participation individualisé (TPI). Cette réforme a permis de supprimer les effets de tranche et le tarif est ainsi fixé par famille selon les revenus et la composition de cette dernière. Ce dispositif a pris effet au 1^{er} janvier 2023 pour les activités périscolaires et extrascolaires et sera élargi dans les prochains mois.

Autre grande réforme en cours : la restauration scolaire. Avec un marché en cours, le but de la Ville est d'aller vers une restauration plus saine et respectueuse de l'environnement. L'idée est de mieux maîtriser le contenu des assiettes de nos enfants !

De son côté, le travail autour du groupe scolaire Pasteur, Roux, Blancs-Bouleaux continue dans le cadre de la rénovation énergétique des bâtiments communaux. La concertation menée avec l'équipe enseignante, les équipes d'animation et les parents d'élèves continue. L'idée est de créer un projet renforçant l'accessibilité, le confort et la sécurité tout en mettant l'accent sur les garanties environnementales.

Enfin, soucieuses de préserver le pouvoir d'achat des familles fresnoises en ces périodes d'inflation, la Ville et Madame la Maire ont décidé, pour la rentrée, de distribuer un sac contenant les fournitures scolaires de base à chaque élève des écoles fresnoises, de la petite section au CM2.

Je vous invite à découvrir ces changements au travers des pages de ce guide. Pas à pas, que vous soyez futurs ou jeunes parents, vous trouverez l'ensemble des informations pratiques pour bien démarrer cette nouvelle année scolaire.

Je vous souhaite à toutes et tous, une belle rentrée.

Rachida SADANE
Adjointe à l'enseignement,
au projet éducatif territorial, à l'enfance et à la petite enfance

Petite enfance (0-3 ans)

Les structures d'accueil de jeunes enfants sont administrées par la Ville de Fresnes (6 structures) et le Conseil départemental du Val-de-Marne (2 structures).

à Fresnes

282 places en crèche

162 municipales

106 départementales

14 places chez
des assistants maternels
municipaux



Inscription à la crèche en 3 étapes :



- 1- Vous inscrire dès le 7^e mois de grossesse sur :
<https://creches.valdemarne.fr/maelisportail/module/home/>
- 2- Dans le 1^{er} mois de l'enfant : confirmer la naissance sur le site du Conseil Départemental et prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la direction de la Petite Enfance de Fresnes ☎ 01 78 68 25 75
- 3- Mettre régulièrement à jour votre situation sur le site.

Si votre enfant est déjà né, prenez directement rendez-vous avec le secrétariat de la direction de la Petite Enfance ☎ 01 78 68 25 75.

La résidence principale des parents doit obligatoirement se trouver dans la commune. La domiciliation professionnelle à Fresnes ne peut être prise en compte. Les enfants dont les parents exercent une activité professionnelle sont prioritaires en fonction des places disponibles réservées à l'accueil régulier à temps complet.

Documents originaux à remettre à la direction de la future crèche de votre enfant :

- Avis d'imposition ou de non-imposition N-1 sur les revenus N-2
- Numéro d'allocataire CAF
- Copie intégrale de l'acte de naissance intégral ou livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Pour les personnes exerçant une activité professionnelle :
3 dernières fiches de paie
- Pour les personnes en formation : justificatif d'entrée en formation
- Pour les personnes en recherche d'emploi : les trois derniers relevés d'indemnisation et la notification de décision Pôle Emploi
- Tout autre document attestant de votre situation actuelle
- Carnet de santé de l'enfant (vaccination à jour)
- Attestation d'assurance de responsabilité civile valide
- Attestation de sécurité sociale précisant l'affiliation de l'enfant

Attribution des places

Les dossiers d'inscription sont étudiés par la commission d'attribution qui se réunit une fois par an avant l'été. Les places sont attribuées selon des critères d'égalité de traitement face au service public ainsi que la mixité sous toutes ses formes, à l'image de la collectivité.

À l'issue de la commission, une réponse officielle vous est adressée par courrier ou courriel.

La commission d'attribution est constituée de :

- L'adjointe à la maire chargée de la petite enfance
- La directrice générale adjointe des services en charge du secteur
- La directrice de la Petite Enfance
- La responsable départementale des crèches
- Les directrices des modes d'accueil municipaux et départementaux

Si vous bénéficiez de l'attribution d'une place, vous devrez prendre contact avec la directrice de la structure sous dix jours pour programmer :

- Un rendez-vous pour convenir des heures et jours d'accueil, la présentation du règlement de fonctionnement de la structure, organiser la période d'adaptation et établir le dossier administratif.
- Un rendez-vous avec le médecin de la structure qui conditionne l'entrée de l'enfant.

Que faire en cas de refus ?

Prendre rendez-vous avec le Relais petite enfance (RPE) pour trouver un autre mode de garde ou réactiver votre demande sur le service web dédié et attendre la prochaine commission ou qu'une place en crèche se libère.

Participation financière pour les structures municipales

- Un contrat d'accueil, signé par les parents et l'établissement établit les horaires d'arrivée et de départ de l'enfant durant la semaine.
- Les parents versent mensuellement une participation financière, calculée par la caisse nationale d'allocations familiales.
- La CAF du Val-de-Marne permet de réduire la participation des familles en versant une aide importante aux gestionnaires des structures de petite enfance.

Structures municipales

Les journées sont organisées en fonction du rythme et des besoins des enfants. Les règles de vie s'installent au fur et à mesure qu'ils grandissent. Le rythme d'éveil de chacun est respecté. Les activités collectives ou individuelles sont variées selon les âges.

La relation individuelle entre l'adulte et l'enfant reste la base de l'accueil des enfants et de leurs familles.

La psychologue de la direction de la Petite Enfance intervient régulièrement dans les structures et reçoit les parents sur rendez-vous.

Crèches

Six crèches :

- « La Paix », 25 places
- « Les Thibaudes », 20 places
- « La Sablonnières », 25 places
- « La Cerisaie », 30 places
- « Monique Postal », 37 places
- « La Peupleraie », 25 places

Ces crèches collectives s'adressent plus particulièrement aux enfants à partir de dix semaines ayant besoin d'un accueil à temps complet ou partiel :

- Jusqu'à 1 an : accueil entre 3 et 5 jours par semaine
- Entre 1 et 2 ans : accueil entre 2 et 5 jours par semaine
- Entre 2 et 3 ans : accueil entre 1 et 5 jours par semaine

Horaires : 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi

Fermetures : entre Noël et le Nouvel an et 4 semaines en août.

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

La période de familiarisation (adaptation)

Quel que soit le mode d'accueil choisi, cette période va assurer à votre enfant une transition harmonieuse entre ses deux lieux de vie. Elle permet également de faire connaissance et d'aborder chaque moment de la journée selon les habitudes de l'enfant. Cette période sera planifiée avec les parents.

Crèches départementales

Deux crèches départementales collectives :

- La crèche « Curie », 40 places
- La crèche « Madeleine Brès », 66 places

Accueil à temps complet pour des enfants âgés de 10 semaines à 3 ans et demi. Quelques possibilités sur 4 jours.

Horaires : 7h30 à 19h, du lundi au vendredi

- Fermeture entre Noël et le Nouvel an
- Proposition d'un regroupement en août

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

Modes de garde privés

Deux micro-crèches :

- Les Petits Chérubins / Les Petits Poupous

Horaires : 8h à 18h30 du lundi au vendredi

✉ microcrechefresnes@hotmail.fr

☎ 09 81 04 76 14 ☎ 06 62 66 96 02 ☎ 07 77 49 26 28

- Le Berceau des Rois

Horaires : 8h à 19h du lundi au vendredi

✉ info@ma-creche.com

☎ 01 85 53 06 90

Informations sur : BerceauxDesRois.fr

Accueil familial

Assistants maternels municipaux :

Les assistants maternels employés par la Ville de Fresnes accueillent à leur domicile deux enfants âgés de 10 semaines à 2 ans environ. Une matinée par semaine, l'enfant participe à des moments de jeux collectifs en compagnie de son assistant maternel dans les locaux de la mini-crèche dont il dépend. Le suivi au domicile de ces assistants maternels est assuré par la responsable de la structure. Vers l'âge de 2 ans, après un temps progressif d'adaptation, l'enfant quitte son assistant maternel pour intégrer la crèche.

Offre d'accueil :

- 7 assistants maternels

Horaires : 7h à 19h du lundi au vendredi

- En cas d'absence de l'assistant maternel, l'accueil se fait chez un collègue avec qui il travaille en tandem.
- Pas d'accueil entre Noël et le Nouvel an.

Mini-crèche

- Mini-crèche « La Peupleraie », 20 places

Après la réalisation de travaux, la mini-crèche pourra accueillir 5 enfants supplémentaires.

Cette petite structure accueille des enfants d'environ 2 ans, venant de l'accueil familial et des enfants qui préparent l'entrée à la maternelle. L'accueil est proposé entre 1 et 5 jours par semaine.

Horaires : 7h à 19h, du lundi au vendredi

Fermeture entre Noël et le Nouvel an.

Possibilité d'un accueil d'urgence et d'un accueil d'enfant porteur de handicap ou de maladie chronique.

Accueil familial indépendant

Les assistants maternels indépendants exercent à titre privé et doivent avoir obtenu un agrément délivré par le service départemental de PMI. Cela garantit l'accueil des enfants dans des conditions satisfaisantes d'éveil et de sécurité. C'est aux parents employeurs et à l'assistant maternel de fixer les modalités d'accueil et la rémunération par un contrat. Dans ce dernier, sera déterminé un salaire mensualisé en fonction des besoins de la famille et de la législation en vigueur applicable aux assistants maternels.

Les parents doivent déclarer leur assistant maternel à la CAF du Val-de-Marne afin qu'elle puisse régler le montant des cotisations sociales à l'organisme concerné et verser une allocation à la famille (prestation d'accueil du jeune enfant / PAJE).

Pour toute information, contactez :

- Secrétariat du service de PMI ☎ 01 49 94 18 46
- Relais Petite Enfance (RPE) ☎ 01 49 73 23 06 ✉ rpe@fresnes94.fr

Auxiliaires parentaux

La garde par une personne à votre domicile permet à l'enfant d'évoluer dans un univers familial. Elle s'occupe chez vous de votre bébé et éventuellement de certaines tâches ménagères. Ce service est particulièrement adapté aux parents ayant des horaires décalés, irréguliers ou importants. Cette solution peut être aménagée en garde partagée avec une autre famille afin d'en réduire le coût.



Relais Petite Enfance (RPE)

Anciennement RAM, le RPE est un lieu de rencontre et d'information à la disposition des familles, des assistants maternels ainsi que des auxiliaires parentaux. La liste des assistants maternels sur la commune y est disponible. Vous pourrez obtenir une aide et des conseils dans vos démarches administratives relatives à la fonction d'employeur d'un assistant maternel (contrat de travail, PAJE, complément de libre choix de mode de garde). Pour un service de qualité, il est indispensable de prendre rendez-vous. Les assistants maternels indépendants peuvent venir au RPE accompagnés des enfants qu'ils accueillent pour participer à des temps collectifs animés par le responsable.

En outre, depuis janvier 2023, le RPE a une mission supplémentaire. Il devient «Guichet unique» et se positionne sur le territoire comme l'unique point d'entrée des familles en matière d'information sur l'ensemble des modes d'accueil. Dans ce cadre, le RPE doit centraliser les demandes d'informations des parents et assurer un suivi des dossiers.

Le Relais Petite Enfance (RPE)

- ☎ 01 49 73 23 06
- ✉ rpe@fresnes94.fr

Horaires :

- Lundi et jeudi : 9h à 12h et 13h30 à 18h
- Mardi : 9h à 12h et 13h30 à 18h30
- Mercredi : 13h30 à 18h
- Vendredi : 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Point d'information du RPE : 1^{er} mardi de chaque mois, 17h à 18h30

Au mois de juin, une journée de rencontre est organisée afin que les parents et les assistants maternels puissent échanger.

Permanence organisée au RPE en présence de la psychologue de la Petite Enfance

Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP)

- Mercredi : 9h à 12h30
- Gratuit
- ✉ rpe@fresnes94.fr

Il existe également de nombreuses associations en direction des parents et des enfants, tel qu'« Un enfant dans la Ville » ou « Les assistantes maternelles d'aujourd'hui et de demain ». Vous retrouverez l'ensemble des informations sur les associations fresnoises sur fresnes94.fr



Côté santé

Centre Municipal de Santé

Services proposés par le CMS pour les enfants et adolescents :

- Consultation de médecine générale sur RDV (consultation, examens obligatoires, vaccinations, suivi des nourrissons)
- Séances de vaccination gratuite le deuxième jeudi de chaque mois entre 17h et 18h30, dès 6 ans (vaccins fournis gratuitement), sur RDV.
- Visites médicales d'aptitude au sport gratuites pour tous les Fresnois pratiquant un sport à Fresnes, pour la délivrance d'un certificat d'aptitude.
- Diverses consultations de spécialistes dédiées également aux enfants et jeunes (nutritionniste, allergologie, ORL, cardiologie et échographie cardiaque pédiatrique). Celles-ci sont prises en charge par la sécurité sociale et la mutuelle.
- Psychologie et ostéopathie avec demi-tarif pour les parents non imposables fresnois.
- Participation à la prévention bucco-dentaire dans les écoles fresnoises.

Horaires :

- Lundi au jeudi : 8h à 12h30 et 13h30 à 19h
- Vendredi : 8h à 12h30 et 13h30 à 18h
- Samedi : 8h à 12h

Prise de RDV ☎ 01 49 84 57 47

Centre de Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Lieu d'écoute, de rencontre et d'information ouvert à tous, son rôle est de promouvoir la santé des familles et des enfants de 0 à 6 ans et d'assurer leur bien-être physique, psychologique et social. Les prestations sont gratuites. Les équipes, composées de spécialistes (médecin, puéricultrice, sage-femme, infirmière, auxiliaire de puériculture, éducatrice de jeunes enfants, psychologues, conseillère conjugale), vous accueillent pour répondre à vos questions sur l'alimentation, le sommeil, l'éveil, la vie au quotidien de votre enfant ou futur enfant.

Les consultations médicales permettent le suivi du développement de l'enfant (examens médicaux préventifs, vaccinations) mais ne remplacent pas celles du médecin traitant car elles ne s'adressent pas aux enfants malades.

Centre de PMI « Curie » :

- Consultations de planification familiale et de gynécologie (sur RDV).
- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans.
- Conseillère conjugale.
- Permanence d'une sage-femme, le lundi après-midi.
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé.
- Accueil parents-enfants (0-12 mois).

Horaires : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

☎ 01 46 68 30 13

Centre de PMI « Madeleine Brès » :

- Consultations médicales préventives pour les enfants de 0 à 6 ans sur rendez-vous.
- Consultations avec une sage-femme sur rendez-vous.
- Présence d'une psychologue à la disposition des familles, entretien sur rendez-vous.
- Accueil parents-enfants « la Farandole » mardi après-midi (anonyme et sans RDV).
- Accueil pour la pesée ou des conseils divers pour votre bébé (sans RDV).
- Accueil parents-enfants (0-3 ans), tous les après-midis sauf le jeudi.

Horaires : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30

☎ 01 56 45 13 43

Enfance (4-11 ans)

Vie scolaire et périscolaire

La Ville de Fresnes organise l'accueil des enfants hors du temps scolaire : accueils périscolaires, avant et après la classe dans les écoles ; restauration scolaire et pause méridienne ; accueils de loisirs.

à Fresnes

43 classes
en école maternelle

72 classes
en école élémentaire

+ 2 classes ULIS
(classe pour l'inclusion scolaire)
à Louis Pasteur et à Théodore Monod

Accueils périscolaires

L'objectif est d'offrir aux familles un lieu dédié aux enfants avant et après l'école et de faire la transition entre la maison et l'école. Ce temps d'accueil est organisé par les équipes périscolaires qui tiennent compte des besoins des enfants et de leur rythme. Il existe trois temps d'accueil :

Accueil du matin : de 7h30 à 8h30

Pause méridienne : de 11h30 à 13h30

- En maternelle :

Les agents spécialisés des écoles maternelles (Asem) déjeunent avec les enfants de leur classe (11h30 pour les petites sections et 12h20 pour les moyennes et grandes sections). Le repas des petits est suivi d'un temps calme et celui des plus grands précédé par des activités.

- En élémentaire : à 11h30, le 1^{er} groupe déjeune (CP-CE), le 2nd (CM) est en activité (animation autour du gaspillage alimentaire, activités sportives, artistiques et culturelles). À 12h30, les enfants du 1^{er} groupe vont à leur tour en activités et ceux du 2nd à la restauration.

Accueil du soir en deux tranches entre 16h30 et 19h

Première tranche - 16h30 à 17h30 :

C'est à la fois un temps de transition entre les enfants qui quittent l'école et ceux qui sont inscrits à l'accueil périscolaire et un temps de goûter.

- En maternelle, cette heure est nécessaire pour effectuer une bonne transition après l'école. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à partir de 17h (heure entière facturée).

- En élémentaire, les parents choisissent étude ou activités pour leurs enfants. L'étude est dispensée par les enseignants ou des étudiants dans les salles de classe. Les enfants sont invités à faire leurs devoirs. Une fois les devoirs terminés, ils peuvent lire ou faire des jeux calmes. Les activités artistiques, culturelles et sportives, sont dispensées par les animateurs des équipes d'animation qui répondent aux envies des enfants.

Deuxième tranche - 17h30 à 19h :

Des activités se poursuivent sur ce temps, pendant lequel les parents viennent chercher leurs enfants quand ils le souhaitent. Ce sont des activités courtes ou entreposées pour pouvoir être reprises le lendemain et éviter les frustrations.



Les projets pédagogiques

Le directeur périscolaire de chaque structure doit s'inspirer du Projet Éducatif territorial de la commune pour développer son projet pédagogique périscolaire annuel.

Restauration scolaire

La restauration scolaire de la ville fait l'objet d'un marché public d'Assistance technique et approvisionnements. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le marché Sodexo arrivant à son terme le 30 juin 2023, la ville a relancé un nouveau marché public afin d'assurer la continuité du service de restauration collective dès le 1er juillet 2023. Une attention particulière est portée à la qualité des repas en termes d'équilibre alimentaire et d'origine des produits entrant dans leur composition. Le plan alimentaire continuera de comprendre des menus scolaires à base de 4 composantes avec 2 repas végétariens par semaine et respectera les principes du Développement Durable. Comme à l'accoutumée, les repas seront confectionnés par des cuisiniers diplômés au sein de la cuisine centrale, soucieux de la qualité gustative lors de la confection des repas, dans le respect de la méthode HACCP afin de garantir la sécurité alimentaire.

Une communication relative au prochain marché d'Assistance technique et approvisionnements sera faite dès la rentrée scolaire.

Protocole d'Accueil Individualisé (PAI)

Deux cas existent : alimentaire ou médical. Il vous faut :

- Fournir un certificat médical à la direction de l'école
 - Rencontrer le médecin scolaire qui engagera la mise en place de la PAI.
- Vous pouvez apporter un panier repas pour un PAI alimentaire, les restaurants scolaires sont équipés d'un réfrigérateur et d'un micro-ondes.

Accueils de loisirs mercredi et vacances scolaires

La commune dispose de 6 accueils de loisirs :

4 maternelles et 2 élémentaires. Les enfants sont accueillis dans l'accueil rattaché à leur école et ceux qui ne sont pas scolarisés à Fresnes sont inscrits dans l'accueil rattaché à leur lieu d'habitation.

Les accueils maternels :

- **Les Capucines :** locaux à côté de l'école maternelle
Enfants scolarisés dans les écoles Barbara et Capucines
- **Les Marguerites :** locaux dans l'enceinte de l'école maternelle
Enfants scolarisés dans les écoles Tulipes et Marguerites
- **Les Blancs-Bouleaux :** locaux dans l'enceinte de l'école maternelle
- **Les Coquelicots :** locaux dans l'enceinte de l'école maternelle

Les accueils élémentaires :

- **Accueil Henri-Thellier :**
Enfants scolarisés dans les écoles Louis-Pasteur, Émile-Roux, Robert-Doisneau, Barbara et Théodore-Monod.
- **Accueil Willy-Ronis :**
Enfants scolarisés dans les écoles Jean-Monnet et Frères-Lumière.

L'accueil de loisirs les mercredis :

- Labellisé Plan mercredi
- Projets d'animation et grands jeux
- Activités artistiques, sportives et culturelles
- Sorties (parcs et jardins, piscine, musées, cinéma, bases de loisirs...)

En période scolaire :

L'accueil des enfants à la demi-journée est possible. Les familles peuvent inscrire leurs enfants à la demi-journée avec repas.

L'accueil de loisirs durant les vacances scolaires :

- Les directeurs mettent en place un projet pédagogique.
- Propositions d'activités manuelles, sportives et culturelles et de sorties.
- Organisation d'inter-centres ou de spectacles communs.
- Des regroupements entre accueils peuvent être réalisés.

Inscription pour les périodes de vacances scolaires

L'inscription préalable aux ALSH est obligatoire, elle se réalise depuis janvier 2023 **uniquement sur l'Espace famille.**

À noter : si votre enfant, inscrit, ne vient pas, il vous sera facturé 100% de la prestation (sauf certificat médical transmis ou cas de force majeure). Un enfant non inscrit ne sera pas accepté à l'accueil de loisirs.

Tarifs des activités périscolaires et extrascolaires

À noter : Pour connaître vos tarifs individualisés, vous pouvez simuler votre Taux de participation individualisé (TPI) sur l'espace famille.

Secteur	Activités	Fréquence	Coût forfaitaire de l'activité	TPI du tarif minimum	TPI du tarif maximum	Tarif minimum	Tarif maximum
Périscolaire	Accueil matin (7h30-8h30)	Mensuelle	27,67 €	10,80%	60%	3,02 €	16,60 €
Périscolaire	Accueil matin (7h30-8h30)	Occasionnelle	6,92 €	10,80%	60%	0,76 €	4,15 €
Périscolaire	Pause méridienne (11h30- 13h30)	Journalière	11 €	10,80%	60%	1,20 €	6,60 €
Périscolaire	Pause méridienne PAI (11h30- 13h30)	Journalière	7,67 €	10,80%	60%	0,84 €	4,60 €
Périscolaire	Accueil après l'étude (16h30-17h30) Tranche 1	Mensuelle	43,33 €	10,80%	60%	4,73 €	26 €
Périscolaire	Accueil après l'étude (16h30-17h30) Tranche 1	Occasionnelle	10,83 €	10,80%	60%	1,18 €	6,50 €
Périscolaire	Accueil après l'étude (17h30-19h) Tranche 2	Mensuelle	43,33 €	10,80%	60%	4,73 €	26 €
Périscolaire	Accueil après l'étude (17h30-19h) Tranche 2	Occasionnelle	10,83 €	10,80%	60%	1,18 €	6,50 €
Extrascolaire	ALSH Journée entière avec repas	Journalière	33,17 €	10,80%	60%	3,62 €	19,90 €
Extrascolaire	ALSH journée entière PAI	Journalière	29,83 €	10,80%	60%	3,26 €	17,90 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée avec repas	Demi-journée	19,17 €	10,80%	60%	2,09 €	11,50 €
Extrascolaire	ALSH 1/2 journée	Demi-journée	15,86 €	10,80%	60%	1,73 €	9,50 €

Le Carnaval

Initiative du service enfance et des enfants des accueils de loisirs, le carnaval est un moment festif, convivial et familial, ouvert à tous et qui fédère toutes les structures.

Conseil Municipal des Enfants (CME)

Lieu d'apprentissage de la citoyenneté, de discussions, d'échanges, de proposition et de réflexion, le CME apporte aux enfants une connaissance de la vie locale et des institutions. Il rassemble une quarantaine d'enfants de 8 à 11 ans, élus par leurs camarades de classe.

Pour les jeunes à partir de 12 ans

Le Service Municipal de la Jeunesse, est composé d'un accueil de loisirs jeunesse où sont proposées de nombreuses activités et d'un Point Information Jeunesse qui accompagne les jeunes dans leurs démarches administratives, scolaires etc.

☎ 01 49 84 57 02 ☎ 06 31 63 86 54

✉ jeunesse@fresnes94.fr

Sports, culture et loisirs

Activités sportives

La Ville met en place différentes activités sportives pour tous les âges :

Éveil sportif : enfants de la moyenne section de maternelle au CP.

Mardi, mercredi ou jeudi de 17h à 18h au gymnase de la Paix

École Multisports : enfants du CE1 au CM2, le mercredi.

Passeport Jeunes : enfants de 4 à 11 ans et de 12 à 15 ans pendant les vacances scolaires.

Inscriptions pour l'Éveil sportif et l'École multisport en Mairie ou en ligne via l'espace famille à partir du mercredi 6 septembre 2023.

Début des activités : le 13 septembre 2023.

Fin des inscriptions : le 9 décembre 2023.

La Ville compte également de nombreuses associations sportives et culturelles que vous pourrez retrouver sur fresnes94.fr



Bibliothèque municipale - Gabriel Bourdin

Collections de livres, CD audio, DVD et revues pour les petits, les grands et les parents, la bibliothèque met à votre disposition plus de 41 000 documents. Elle organise également des actions dans les structures de la petite enfance (mini-crèches, crèches en multi-accueils). De la petite enfance à l'adolescence, elle propose aussi de nombreuses activités et accompagnements : spectacles, expositions, rencontres avec des professionnels de la lecture et du tout-petit, lecture à voix haute, ateliers, soutien scolaire du CP à la 3ème et soutien en français de la 1ère à la Terminale.

- Histoires du mercredi, une fois par mois à 10h30.

- Histoires du samedi, une fois par mois à 10h30 et 11h.

Horaires :

Lundi : 13h30 à 19h

Mardi : 10h à 12h30 / 13h30 à 19h

Mercredi : 10h à 19h

Jeudi : 13h30 à 22h (d'octobre à fin juin)

Samedi : 10h à 17h

Dimanche : 11h à 17h (d'octobre à fin avril)

☎ 01 78 68 27 10 ✉ secretariat.biblio@fresnes94.fr

Informations sur : bm.fresnes94.fr

La Ludothèque — La Ludochouette

La Ludothèque propose aux enfants de 0 à 12 ans différents accueils éducatifs et pédagogiques autour du jeu (les moins de 6 ans sont accompagnés, sauf ateliers). Les adhésions sont annuelles : 35 € pour les familles fresnoises ou de l'EPT, 64 € pour les autres. Retrouvez les activités et horaires sur www.fresnes94.fr

Fermée le lundi matin et le vendredi matin en périodes scolaires.

☎ 01 47 02 50 54 / Informations sur : fresnes94.fr

La Grange dimière - Théâtre de Fresnes

Programmation 2023-2024 - Jeune public :

• **Into the woods**

Samedi 21 octobre, 17h - Concert dessiné dès 5 ans

• **Titi tombe, Titi tombe pas**

Mercredi 29 novembre, 15h - Cirque dès 3 ans

• **Rag'N'Boogie**

Mercredi 13 janvier, 18h - Spectacle musical dès 6 ans

• **Petit Prélude en bleu majeur**

Dimanche 24 mars, 10h - Fantaisie burlesque dès 3 ans

Réservations ☎ 01 49 84 56 91

Informations sur : grangedimiere.fresnes94.fr

Espace d'Art Chaillieux

Venez découvrir en famille votre centre d'art municipal, le temps d'une visite ludique avec un médiateur culturel, à destination des enfants de 3 à 12 ans. Que ce soit le mercredi, après l'école ou le samedi, à l'occasion d'une activité réservée, d'un évènement avec musique, danse et pot convivial, ou bien sur un coup de tête en entrée libre, l'EAC vous accueille toujours gratuitement et se tient à votre disposition pour toute information.

Horaires :

Du mardi au vendredi, de 14h à 18h, le samedi de 14h à 19h. Fermeture les lundis et dimanches, entre deux expositions et durant le mois d'août.

☎ 01 78 68 28 37 / ✉ accueil.chaillieux@fresnes94.fr

Informations sur : art-fresnes94.fr

École d'art(s)

- **Théâtre & création plastique**
8 à 11 ans - Mardi - 16h45 à 19h15
- **Expression plastique et scénique**
7 à 10 ans - Mercredi - 9h30 à 12h30
- **Enfance de l'art 1**
4 à 5 ans - Mercredi - 10h30 à 12h30
- **Éveil à l'expression plastique et scénique**
4 à 6 ans - Mercredi - 13h30 à 15h30
- **Multi techniques**
8 à 10 ans - Mercredi - 13h30 à 15h30
- **Enfance de l'art 2**
8 à 10 ans - Mercredi - 15h30 à 17h30
- **Création plastique et Théâtre**
8 à 13 ans - Mercredi - 15h30 à 18h
- **Initiation aux Arts plastiques**
7 à 11 ans - Samedi - 9h30 à 12h30

Des stages et passeports jeunes cultures peuvent avoir lieu pendant les vacances scolaires. Rapprochez vous de l'école d'art(s) pour en savoir plus.

☎ 01 78 68 28 31

✉ ecoledarts@fresnes94.fr

Informations sur : ecoledarts.fresnes94.fr

Conservatoire à rayonnement départemental

Enseignement musique et théâtre :

- **Musique** : cordes, vents/percussions, instruments polyphoniques, voix, musiques actuelles amplifiées, musique ancienne, éveil, culture musicale et pratiques collectives.
- **Théâtre** : atelier d'initiation, arts dramatiques.

☎ 01 55 01 04 99

✉ conservatoire.fresnes@grandorlyseinebievre.fr

Écomusée du Grand-Orly Seine Bièvre / Fresnes

Exposition, animations, visites pédagogiques, conférences, ateliers...

Horaires :

Mardi, jeudi, vendredi et dimanche : 14h à 18h

Mercredi et samedi : 10h à 12h et 14h à 18h

☎ 01 41 24 32 24 - Entrée gratuite

Centre socio-culturel Avara

L'Avara propose de nombreuses activités (dances, photo numérique, cours vidéo) mais aussi de nombreux accompagnements pour les jeunes et pour les adultes (parentalité scolaire, accompagnement scolaire, atelier sociolinguistiques). L'Avara est aussi un centre de loisirs éducatif à destination des 6-11 ans et des 11-15 ans.

☎ 01 43 50 93 09 ✉ cscavara@wanadoo.fr

Informations sur : csc-avara.com

MJC Louise Michel

- Organisation d'ateliers et de conférences autour de la maternité et l'accueil d'un bébé (yoga, massage, portage, etc.) et d'ateliers corporels et musicaux parents-enfants. En partenariat avec « Un enfant dans la ville » et le collectif Chap'.

- Pour les plus grands, vous trouverez de nombreuses activités : arts créatifs, dances, cours d'anglais, cours de musique, ateliers arts et expressions, théâtre, ateliers bien-être et détente, sports et arts martiaux, ateliers parents-enfants, spectacle et cinéma jeune public.

☎ 01 46 68 71 62 ✉ mjcfresnes@gmail.com

Informations sur : mjcfresnes.org

Règlements et inscriptions

votre espace famille



L'espace famille est accessible via fresnes94.fr. Il vous permet de régler vos factures mais aussi de consulter vos informations personnelles et de gérer les inscriptions de vos enfants.



Les inscriptions à la restauration scolaire et aux accueils périscolaires sont dématérialisées et se font uniquement sur l'Espace famille.

Inscriptions

Afin d'avoir accès à toutes les activités proposées par la Ville, il convient :

- De faire calculer votre TPI (Taux de participation individualisé) auprès de l'accueil unique de l'Hôtel de Ville, sur rendez-vous ☎ 01 49 84 56 56 ou sur votre espace famille dans la rubrique « autre démarche » > « Calcul du TPI »
- De communiquer toutes les modifications concernant votre enfant.

Pièces à fournir :

- Carnet de santé
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- En cas de séparation : justificatif ou autorisation du parent pour l'inscription.

Accueil unique

Vous pouvez également régler vos factures au service Accueil unique : restauration scolaire, accueils périscolaires, accueils de loisirs, crèches, École d'art(s) et activités sportives.

6 modes de paiement :

- Prélèvement automatique
- Paiement en ligne sur l'espace famille
- Carte bancaire
- En espèces (maximum 300 € et avec l'appoint)
- Chèques bancaires
- Chèque emploi service universel (CESU) : le montant payé doit être inférieur ou égal à la facture, à compléter si nécessaire par chèque, carte bancaire ou espèces. Présence obligatoire lors d'un règlement par ce mode de paiement.

Attention, la Ville n'envoie pas de lettre de relance. Sans paiement dans les délais impartis, une procédure contentieuse est mise en place par le Trésor public.

TPI (Taux de participation individualisé)

La ville a mis en place un nouveau système de tarification pour les activités périscolaires, extrascolaires (restauration scolaire, accueils du matin, du soir, du mercredi et des vacances scolaires) ainsi que pour les ateliers de l'école d'art(s). Par cette réforme, l'objectif de la ville est double à savoir, instaurer une tarification plus juste, plus équitable et également simplifier les démarches. Ainsi le quotient familial est remplacé par le TPI. Les effets de seuils et de tranches pénalisant les familles sont supprimés. Les tarifs sont calculés spécifiquement pour chaque famille. **De ce fait, aucune famille ne paiera jamais 100 % du coût de l'activité mais un montant compris entre 10,80% et 60%.**

L'unique pièce à fournir est :

- Dernier avis d'imposition

Attention : Le calcul se fait pour l'année civile et le renouvellement du TPI est nécessaire au mois de décembre 2023 pour l'année 2024. Sans le calcul du TPI, vous serez facturé au tarif maximum.

ADRESSES

PÔLE PETITE ENFANCE

- 1 Secrétariat Petite Enfance**
2, square Léon et Auguste Barroy
01 78 68 25 75

MULTI-ACCUEILS

- 1 Multi-accueil « la Sablonnière »**
2, square Léon et Auguste Barroy
- 2 Multi-accueil « les Thibaudes »**
3, allée des Glaïses
- 3 Multi-accueil « la Paix »**
54, avenue de la Paix
- 4 Multi-accueil « la Cerisaie »**
9-11, mail Stéphane-Hessel
- 5 Multi-accueil « Monique Postal »**
10, rue des Fournières

CRÈCHES COLLECTIVES

- 6 Crèche « Curie »**
20, place Pierre et Marie Curie
01 46 15 49 70
- 7 Crèche « Madeleine-Brès »**
9, mail Aimé-Césaire
01 55 59 10 05

MINI-CRÈCHE

- 8 Mini-crèche « la Peupleraie »**
2, avenue Jean-Pierre

CRÈCHES PRIVÉES

- 9 Micro-crèche / halte-garderie « Les Petits Chérubins »**
« Les Petits Poupous »
1 A, rue Jean-Moulin
09 81 04 76 14 / 06 62 66 96 02
- 10 « Le Berceau des Rois »**
14, rue du Dr Charcot
01 85 53 06 90

RELAIS PETITE ENFANCE

- 11 « Le Petit Fresnes » (RPE et RÉAAP)**
49, avenue de la Division-Leclerc
01 49 73 23 06 / rpe@fresnes94.fr

SANTÉ

- 1 Centre municipal de santé (CMS)**
22, rue Henri-Barbusse
01 49 84 57 47

CENTRES DE PMI

- 2 Centre de PMI « Curie »**
20, place Pierre et Marie Curie
01 46 15 47 20
- 3 Centre de PMI « Madeleine-Brès »**
9, mail Aimé-Césaire
01 56 45 13 43

ACCUEIL UNIQUE

- A Services enseignement, enfance, sports**
Hôtel de ville, 1, place Pierre-et-Marie-Curie
01 49 84 56 56

ÉCOLES MATERNELLES

- 1 Les Capucines**
3, bis rue Auguste-Daix
01 46 68 52 35
- 2 Barbara**
21-23, rue Henri-Barbusse
01 78 68 28 01
- 3 Les Blancs-Bouleaux**
Allée de la Grenouillère
01 78 68 25 26
- 4 Les Marguerites**
75, avenue de la Paix
01 78 68 25 16
- 5 Les Tulipes**
2, rue des Fournières
01 78 68 25 56
- 6 Les Coquelicots**
14-16, mail Stéphane-Hessel
01 78 68 27 71

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

- 7 Louis-Pasteur**
Allée de la Grenouillère
01 78 68 25 24
- 8 Émile-Roux**
Allée de la Grenouillère
01 78 68 25 25
- 9 Jean-Monnet**
75, avenue de la Paix
01 78 68 25 10
- 10 Frères-Lumière**
2, rue des Fournières
01 78 68 25 46
- 11 Théodore-Monod**
14-16, mail Stéphane-Hessel
01 78 68 27 81
- 12 Robert-Doisneau**
Allée des Puits
01 56 45 02 75
- 13 Barbara**
21-23, rue Henri-Barbusse
01 78 68 28 01

ACCUEILS DE LOISIRS MATERNELS (cf. écoles)

- Les Capucines**
3 bis, rue Auguste-Daix
06 85 81 28 00
- Les Blancs-Bouleaux**
Allée de la Grenouillère
06 85 81 31 34
- Les Marguerites**
75, avenue de la Paix
06 46 44 26 74
- Les Coquelicots**
14-16, mail Stéphane-Hessel
07 86 93 36 95

ACCUEILS DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRES

- 14 Willy-Ronis**
77, avenue de la Paix
06 85 81 30 09
- 15 Henri-Thellier**
18, rue Auguste-Daix
06 23 69 89 67

INSPECTION DÉPARTEMENTALE

- 12^e circonscription**
7, square du 19-Mars-1962
01 42 37 89 38
- Académie de Créteil**
68, avenue du G^l-de-Gaulle
94011 Créteil Cedex
01 45 17 60 00

SERVICE JEUNESSE

- 1** 46-48, rue du Docteur-Charcot
Accueil de loisirs Jeunesse
01 49 84 57 02
06 31 63 86 54
jeunesse@fresnes94.fr
Point information Jeunesse
01 49 84 57 04
pij@fresnes94.fr

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

- 1 Stade de la Paix**
Gymnase Jean-Charcot
64, avenue de la Paix
01 46 68 71 62
- 2 Stade Gaston-Roussel**
12, avenue du Parc-des-Sports
01 46 89 22 16
- 3 Gymnase Pierre-Périquoi**
Chemin de la Tour-aux-Chartiers
- 4 Gymnase Fatima Brin-Djehiche**
8, rue des Fournières
- 5 Piscine intercommunale**
2, avenue du Parc-des-Sports
01 46 11 44 50

CULTURE LOISIRS

- 1 Avara**
2, allée du Colonel-Rivière
01 43 50 93 09
- 2 Bibliothèque municipale Gabriel-Bourdin**
26, rue Maurice-Ténine
01 78 68 27 10
- 3 Conservatoire à rayonnement départemental (CRD)**
Ferme de Cottinville
41, rue Maurice-Ténine
01 55 01 04 99
- 4 CENTRE D'ART**
7, rue Louise-Bourgeois
École d'art(s)
01 78 68 28 31
Espace d'art Chaillieux
01 78 68 28 37
- 5 Écomusée du Val de Bièvre**
Ferme de Cottinville
41, rue Maurice-Ténine
01 41 24 32 24
- 6 Grange dimière**
Ferme de Cottinville
41, rue Maurice-Ténine
01 49 84 56 91
- 7 Ludochouette**
23, bis rue Émile-Zola
01 40 47 04 54
- 8 MJC Louise-Michel**
2, avenue du Parc-des-Sports
01 46 68 71 62
- 9 Urban Talent**
2, avenue du Parc-des-Sports
07 67 55 19 91

PLAN



Guide de l'Enfance

Conception et mise en page : service Information et communication, Ville de Fresnes

Crédit photos : Ville de Fresnes

Impression : Imprimerie de Compiègne, groupe Morault

FORUM DES ASSOCIATIONS

SAMEDI
09 / 09

10 H - 17 H 30

PARC ANDRÉ-VILLETTE



VACANCES SCOLAIRES	ZONE C
Rentrée scolaire	Jour de reprise : lundi 4 septembre 2023
Vacances d'automne	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Jour de reprise : lundi 6 novembre 2023
Vacances de fin d'année	Fin des cours : samedi 23 décembre 2023 Jour de reprise : lundi 8 janvier 2024
Vacances d'hiver	Fin des cours : samedi 10 février 2024 Jour de reprise : lundi 26 février 2024
Vacances de printemps	Fin des cours : samedi 6 avril 2024 Jour de reprise : lundi 22 avril 2024
Vacances d'été	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024